

Emiel Brouckaert
Chairperson
North Western Waters Advisory Council
C/O Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co. Dublin

10 janvier 2018

Cher M. Brouckaert,

Je vous écris au nom du groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales, dont l'Irlande exerce la présidence pour le premier semestre 2018.

Il reste désormais moins de douze mois avant l'application de l'obligation de débarquement à toutes les espèces concernées par un quota, et un certain nombre de défis importants demeurent. Des solutions pratiques doivent être trouvées afin de traiter les éventuelles situations de choke résiduelles identifiées par l'outil de réduction des situations de choke et s'assurer que certaines pêches ne soient pas fermées prématurément en 2019. De plus, une recommandation commune doit être adoptée avant la fin de mai 2018 pour assurer la mise en place d'un plan rejets spécifique à la pêche démersale au 1^{er} janvier 2019.

A cet effet, nous sollicitons que le CC EOS commence l'étude de nos recommandations relative aux prochains plans rejets et aux options possibles eu égard au traitement des espèces limitantes plus particulièrement. Les situations les plus difficiles restent à résoudre cette année et nous sollicitons votre avis dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels les suivants :

1. **De minimis:** Nouveaux cas spécifiques pour une exemption de minimis conformément aux conditions présentées dans l'article 15.5(c). Nous sollicitons votre avis eu égard à de possibles propositions de minimis pour les espèces qui seront soumises à l'obligation de débarquement en 2019.
2. **Survie élevée :** Le groupe EOS sollicite votre avis sur des cas spécifiques eu égard à une exemption basée sur une survie élevée conformément aux conditions présentées dans l'article 15.4(b).

3. **Espèces limitantes** : Nous sollicitons également votre avis eu égard à de possibles options pour les espèces où même après avoir appliqué toutes les mesures appropriées, des problèmes de choke résiduel demeurent.
4. **Mesures techniques** : Nous sollicitons également l'avis du CC EOS eu égard à de possibles changements des mesures techniques qui pourraient faciliter la mise en œuvre de l'obligation de débarquement.

Nous aimerions avoir un premier échange d'opinion à propos de ces situations lors de la réunion technique prévue le 31 janvier (une invitation à cette dernière a déjà été délivrée).

Nous avons réellement apprécié vos contributions à ce jour dans le cadre de l'instauration progressive de l'obligation de débarquement. Une étroite coopération entre le CC EOS, les états membres et la Commission s'est avérée instrumentale dans le travail effectué pour mettre au point l'outil de réduction des situations de choke et sa continuation est essentielle au cours des prochains mois difficiles.

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite consultation avec le CC EOS au cours des prochains mois afin d'assurer que des pêcheries profitables et durables restent ouvertes suite à la mise en œuvre complète de l'obligation de débarquement en janvier 2019.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Helena.horan@agriculture.gov.ie .

Je vous prie d'agréer, cher M. Brouckaert, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Dr. Cecil Beamish